Service Public Fédéral Mobilité et Transports
Monsieur H. DE SMEDT-JANS
Conseiller général
Rue du Gouvernement Provisoire, 9-15
1030 BRUXELLES

V/Réf : IBE/2.15.5/1971/38480 et 39984
N/Réf. : AVL/cc/BXL-2.7/s.525
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Conseiller général,

Objet : BRUXELLES. Rue des Sols. Aménagement d'un couloir de liaison entre le Palais des Beaux-Arts et *Square*.
Demande d'avis de principe à la CRMS

En réponse à vos courriers des 17 juillet et 21 août 2012 sous référence, nous vous communiquons les ***remarques*** émises par notre Assemblée, en séance du 12 septembre 2012, concernant le projet.

La Commission approuve les grandes lignes du projet tout en émettant des suggestions pour soutenir la continuité des espaces publics et pour simplifier les aménagements prévus. L'articulation du passage sous la rue Ravenstein avec le Palais des Beaux-Arts (anciens garages et entrée des artistes) et avec l'Escalier des Juifs constitue une prouesse urbanistique et architecturale due à Paul Saintenoy, Victor Horta et François Malfait qui y intervinrent successivement. Il convient de traiter ce passage avec le plus grand soin et d'y prévoir des aménagements de grande qualité, en tenant compte des remarques ci-dessous.

DESCRIPTION DU PROJET

La demande porte sur la fermeture occasionnelle de la rue des Sols à hauteur du passage couvert situé sous la rue Ravenstein et menant à celle-ci par l'Escalier des Juifs. L'objectif est de protéger des intempéries le public circulant entre les salles de *Square* et le Palais des Beaux-Arts qui longent la rue des Sols, de part et d'autre de ce passage.

Les capacités d'accueil de ces deux équipements sont complémentaires et, mises en commun, elles permettraient d'accueillir des activités plus diversifiées pour peu que le public puisse passer facilement et sans se couvrir d'un lieu à l'autre. Le projet consiste à mettre la liaison existante à l'abri du froid.
La fermeture du passage ne serait effective que lorsque les salles de Square et du Palais des Beaux-Arts seraient utilisées pour un même événement. Le passage resterait habituellement ouvert car il fait partie du domaine public. En effet, il est non seulement emprunté par les piétons mais il donne aussi accès au seul ascenseur PMR qui dessert tous les

niveaux « publics » du Palais des Beaux-Arts. Il sert également d'accès de livraison et de sortie de secours.
La fermeture serait conçue pour être entièrement escamotable et le moins visible en position ouverte. Elle serait vitrée pour que la continuité de l'espace public demeure intelligible.

Du côté de Square (bas du passage couvert) : la paroi formant un angle se raccorderait au mur existant (béton et briques de verre) ; la porte sectionnelle vitrée se replierait horizontalement (non visible)

Du côté Palais des Beaux-Arts (rue Terarken, haut du passage couvert) : la porte sectionnelle vitrée serait placée devant la façade du passage de manière à entièrement dégager la voûte en ogive en position ouverte (hauteur totale exigée par les pompiers). A cet endroit, il est impossible de prévoir un repli intérieur. La porte se repliera donc à l'extérieur. ***En position ouverte, elle se placerait horizontalement, au-dessus de l'espace public et des fenêtres du Palais des Beaux-Arts***.

REMARQUES DE LA CRMS

La CRMS approuve ces principes d'intervention pour autant que les plans d'exécution apportent des réponses aux questions de ***transparence des matériaux, de légèreté des structures et de continuité spatiale*** qui doivent faire l'objet de détails soignés, conçus en tenant compte du fait que ***ces interventions doivent être réversibles pour ce qui concerne les parois latérales du passage (dont la façade du palais des Beaux-Arts) et la façade du passage côté haut, vers l'Escalier des Juifs***.

Tout en encourageant parallèlement un réaménagement qualitatif et plus dynamique de la partie de la rue des sols située en aval du passage (notamment par la plantation d'un alignement d'arbres central), ***la CRMS attire l'attention des auteurs de projet sur les questions suivantes*** :

- Fermeture côté Square : le dispositif ne semble pas poser de problème. Les briques de verre existantes devraient de préférence rester apparentes.

- Fermeture coté Palais des Beaux-Arts (rue Terarken) : qu'elle soit ouverte ou fermée, la porte ne va pas contribuer à l'intelligibilité de l'espace public qui est déjà complexe à cet endroit (deux rues superposées). Il faut donc accentuer au maximum la continuité spatiale, notamment par un revêtement de sol uniforme qui fasse partie du vocabulaire urbain de la ville ancienne. A ce sujet, la CRMS approuve l'option de récupérer les pavés existants.

En position ouverte et vu la hauteur de la baie, le projet prévoit que la porte se replie horizontalement, ***en avant du passage à la manière d'un auvent qui prendrait la plus grande partie de la largeur de l'escalier***. Depuis le haut de l'Escalier des Juifs, on ne distinguera donc la continuité piétonne qu'à travers la « marquise » formée par cette porte. Pour entraver le moins possible la lisibilité de la connexion existante, le dispositif devrait être aérien et transparent.
Il en va de même pour sa structure portante. Les élévations montrent que, en l'état actuel, ***l'épaisseur des montants latéraux empièterait (de manière permanente) sur le départ de la voûte***, ce qui serait regrettable pour cette façade intéressante du passage. La CRMS demande de poursuivre les recherches et de remédier à ce problème sans entamer les bossages en pierre bleue de la façade de Horta.

Par ailleurs, ***si en position ouverte la porte vient se placer horizontalement <u>en dessous des 5 bouches d'aération</u> du passage*** (comme indiqué sur l'élévation)***, elle passera inévitablement <u>dans les fenêtres</u> du Palais des Beaux-Arts, ce qui doit être évité (voir photo ci-annexée).*** Enfin, la proximité la nappe de verre de la porte sectionnelle ouverte avec le trottoir de la rue Ravenstein ne risque-t-elle pas de rendre le dispositif assez vulnérable ?

<u>En position fermée</u>, la porte serait située ***devant le passage et devant le dessin de la voûte qui fait tout l'intérêt du passage***. La transparence du matériau, la qualité des détails d'exécution et des mises en œuvre constitueront donc un aspect très important du projet, de même que la structure portante horizontale qui encombrera l'espace de manière permanente au bas de la trémie de l'Escalier des Juifs.

<u>- Aménagement du passage</u> : le passage serait équipé de bornes en béton, de gaines d'attente (pour l'éclairage ?), d'appliques (?), de caniveaux, de nouveaux avaloirs et d'une nouvelle chambre de visite. Ces dispositifs doivent être documentés. ***Il faudrait surtout veiller à ne pas encombrer le passage ainsi que l'escalier, de manière à préserver leur aspect de voiries publiques et revoir ces équipements à la baisse afin de renforcer la continuité spatiale escalier/passage***. ***Au minimum, on supprimera toutes les bornes qui obstruent le bas de l'escalier et celles qui ne protègent pas des entrées dans le passage. On débarrassera aussi au maximum le débouché du passage sur la rue Terarken de la nouvelle chambre de visite, et du grand caniveau qui accentuent la rupture plutôt que la continuité. Enfin, on veillera à inscrire le filet d'eau du passage dans un aménagement uniforme et symétrique (en remédiant au désaxement actuel).***

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme F. Boelens
- A.A.T.L. – D.U. : M. F. Timmemans